

**MERCURE** Le Conseil fédéral abaisse la valeur d'assainissement des sols de 5 à 2 mg par kilo.

## Pollution: normes abaissées

La valeur d'assainissement actuelle pour les sols pollués au mercure situés en zone d'habitation sera abaissée de 5 mg à 2 mg Hg/kg. C'est la décision prise hier par le Conseil fédéral; une mesure bien accueillie par le Conseil d'Etat valaisan et par la Lonza. Le changement entrera en vigueur le 1er mars prochain. Il aura pour conséquence l'assainissement de deux fois plus de parcelles dans la région de Viège.

### Grande attention aux enfants

Deux études récentes ont démontré que les enfants s'ébatant sur des emplacements contenant plus de 2 mg de mercure par kilo de terre courent des dangers. La limite actuelle n'est donc plus adaptée. Après leur assainissement, les sols entre Viège et Niedergesteln pourront donc de nouveau être utilisés par les enfants sans restriction.

La Lonza a accepté de préférer les travaux d'assainissement en attendant une clarification définitive de la question des responsabilités. Les analyses ont montré que sur les 98



Après leur assainissement, les sols entre Viège et Niedergesteln pourront de nouveau être utilisés par les enfants sans restriction. SACHA BITTEL/A

parcelles analysées, 15 présentaient une concentration de mercure supérieure à 5 mg/kg et 16 une concentration de 2 à 5 mg/kg.

Le nombre total de parcelles à assainir à Viège après la découverte, fin 2014, d'une nouvelle zone d'habitation polluée n'est pour l'heure pas connu. Les ana-

lyses ont été faites. L'évaluation des résultats est en cours, a précisé le chef du Service valaisan de l'environnement Cédric Arnold.

Le groupe d'intérêts mercure, qui réunit des propriétaires de la région de Viège concernés par la pollution, salue également la décision du Conseil fédéral «qui était attendue», écrit-il dans un communiqué. Pour autant, les problèmes ne sont pas tous résolus.

Les terrains de nombreux propriétaires présentent une charge comprise entre 0,5 et 2 mg/kg. Ces parcelles sont inscrites dans un cadastre spécial. La cession ou le partage de ces terrains nécessite une autorisation des autorités. Leur valeur s'en trouve considérablement diminuée. Or jusqu'à présent ni le canton ni la Lonza n'ont proposé de solution à ce problème, regrette le groupe.

Entre les années 1930 et le milieu des années 1970, l'entreprise chimique Lonza, implantée à Viège, a déversé ses eaux industrielles chargées en mercure dans le Grossgrundkanal. Lors de travaux d'entretien, les boues et sédiments du canal ont été déposés sur les sols voisins. Les investigations menées fin 2010 ont mis en évidence cette pollution, très importante par endroits. **CSA/ATS**